

## ORDRES DE RENVOIS

Chambre des communes,  
JEUDI 18 mars 1954.

*Il est résolu*,—Qu'un comité des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle soit institué, pour la session, en vue de faire l'examen des comptes, des prévisions budgétaires et des projets de loi qui ont trait aux Chemins de fer nationaux du Canada, aux *Canadian National (West Indies) Steamships* et à Air-Canada, sous réserve, cependant, des droits du comité des subsides à l'égard du vote de deniers publics; et que ce comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire des documents et des dossiers, à faire rapport à l'occasion et que, nonobstant les dispositions de l'article 65 du Règlement concernant la restriction sur le nombre de membres, ledit comité se compose de Messieurs Benidickson, Carter, Cavers, Churchill, Conacher, Dumas, Fairey, Follwell, Fraser (*Peterborough*), Fulton, Gillis, Hahn, Hanna, Harrison, Healy, James, Knight, Langlois (*Gaspé*), Macdonnell (*Greenwood*), MacLean, McCulloch (*Pictou*), Murphy (*Westmorland*), Pouliot, Shaw, Ville-neuve et Weaver.

VENDREDI 19 mars 1954.

*Il est ordonné*,—Que le nom de M. Holowach soit substitué à celui de M. Shaw sur la liste des membres dudit Comité.

LUNDI 22 mars 1954.

*Il est ordonné*,—Que les rapports annuels pour 1953 des Chemins de fer nationaux du Canada, de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*, du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada, et le rapport des vérificateurs au Parlement à l'égard du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*, déposés ce jour, soient renvoyés au comité des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle, institué pour la session, avec les articles ci-après du Budget de 1954-1955:

Crédit n° 465—Service de transbordement de wagons et ports terminus de l'Île du Prince-Édouard—Déficit d'exploitation.

Crédit n° 469—Service de transbordement et des terminus de North-Sydney (N.-É.) et de Port-aux-Basques (T.-N.)—Déficit d'exploitation.

Crédit n° 474—Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—Versement au National-Canadien et aux autres chemins de fer assurant un service dans le territoire désigné par la Loi, à l'égard de la différence entre les taxes de tarif et les taxes normales.

Crédit n° 475—*Canadian National (West Indies) Steamships Limited*—Déficit d'exploitation.

Et que la résolution adoptée par la Chambre le 5 février 1954, et renvoyant certains crédits au comité des subsides, soit abrogée dans la mesure où ladite résolution vise les articles 465, 469, 474 et 475.

MERCREDI 24 mars 1954.

*Il est ordonné*,—Que le quorum dudit Comité soit réduit de quatorze à dix membres.

*Il est ordonné*,—Que ledit Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.